

CONSIGNES PANDÉMIE

À LIRE AVANT L'ARRIVÉE DANS LE MILIEU DE STAGE

Mise à jour 2022-01-10

Ce document est basé sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), certaines mesures de prévention sont uniques au CHU Sainte-Justine et sont appliquées selon les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI) du CHU Sainte-Justine

Vérification du statut vaccinal

Conformément aux consignes du Ministère de la Santé et des services sociaux, depuis le 15 octobre 2021, tous les stagiaires des milieux de santé doivent montrer une preuve qu'ils sont **adéquatement protégés contre la COVID-19 avant leur arrivée en stage**. Cette consigne est applicable que vous soyez en présentiel ou en télétravail.

La vérification de votre statut vaccinal devra être faite par votre établissement d'enseignement préalablement à votre arrivée en stage dans nos milieux. Lors de votre première journée de stage, il vous sera également demandé de présenter votre passeport vaccinal ainsi qu'une pièce d'identité à l'agent de sécurité à l'entrée du CHU Sainte-Justine ou du Centre de réadaptation Marie Enfant. En cas de non-conformité, votre accès à l'établissement sera refusé.

Consignes de prévention

Tout au long de votre stage vous devez respecter rigoureusement les consignes suivantes :

- Port du masque en tout temps
- Pratique régulière de l'hygiène des mains
- Respect de la distanciation sociale (2 m)
- Ne pas manger ou boire à moins de 2 mètres de toute personne
- Auto-surveillance des symptômes

- Port adéquat des équipements de protection individuelle.

[Visionnez la formation du CHU Sainte-Justine sur le port des ÉPI](#)

Lorsqu'en contact avec la clientèle, même en zone froide, **le port de la protection oculaire est recommandé**. Il devient **obligatoire** dans les situations suivantes :

- Avec les patients COVID + ou suspectés;
- Lors des interventions générant des gouttelettes ;
- Lorsqu'il y a risque d'éclaboussure avec les liquides biologiques.

Le type de protection requis varie selon la zone (froide, tiède ou chaude), vous référer à votre responsable de stage pour connaître la protection appropriée. La protection oculaire vous sera fournie au besoin par le secteur de stage.

Port du masque N-95

Depuis le 31 décembre, le masque N-95 doit être porté par tous les employés, stagiaires, chercheurs et médecins des secteurs suivants :

- Clinique de dépistage
- Triage de l'urgence et l'urgence
- Unité de médecine de jour

- Centre de jour hémato-onco
- Triage obstétrical
- Imagerie médicale (échographie seulement)
- Centre de prélèvements
- Hémodialyse
- Accueil : sécurité/agents COVID
- Services alimentaires
- Cliniques ambulatoires
- Laboratoires
- Inhalothérapie
- Pharmacie (jusqu'au déménagement)
- Centre de recherche : expertises particulières à définir

Le masque N-95 demeure obligatoire lorsqu'en contact avec patients chauds et tièdes.

Quelques points importants à retenir :

- Un seul masque N-95 peut être porté pour toute la durée du quart de travail s'il n'est pas souillé ou contaminé.
- Les employés, chercheurs, stagiaires et médecins concernés doivent procéder à un test d'étanchéité avant de porter le masque. Afin de faire vous-même votre test d'étanchéité (fit-check) du masque N-95, [consulter l'affiche disponible ici](#).
- À noter que les hommes doivent être fraîchement rasés pour assurer la bonne étanchéité du masque N-95.
- Le test d'étanchéité (fit-check) ne remplace pas un test d'ajustement (fit test). Les employés qui n'ont pas fait leur test d'ajustement (fit test) sont invités à prendre rendez-vous avec le service Santé et de Sécurité au Travail en communiquant avec Mohamed Madi (poste 3577) ou Antony Jean-Baptiste (poste 7568).

Pour connaître les différents masques N-95 disponibles au CHUSJ et leur bon usage, [consultez le document PDF disponible ici](#).

Symptômes et validité du stage

Une absence pour test de dépistage, en raison de symptômes ou isolement demandé par le Bureau de santé du CHU Sainte-Justine, sera considérée motivée et **n'affectera pas la validité du stage**.

Directives en cas de symptômes

En cas de symptômes, vous isoler immédiatement et contacter la ligne Info-Coronavirus du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 4882 pour évaluation.

Si un dépistage est requis, remplir le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Les stagiaires doivent aviser leur superviseur de stage de toute absence liée à un test de dépistage ou un isolement demandé par la cellule COVID-19 du CHU Sainte-Justine.

Symptômes à surveiller

- Fièvre (température buccale de 38 °C (100,4 °F) et plus) ou frissons
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements ou diarrhées
- Difficulté à respirer ou essoufflement
- Douleur à la poitrine
- Nez qui coule

Contact avec cas positif

- Les stagiaires adéquatement vaccinés en contact avec des cas positifs (communauté ou collègue) qui présentent des symptômes doivent impérativement compléter le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Stagiaires enceintes

Les stagiaires enceintes peuvent effectuer leur stage au CHU Sainte-Justine sous certaines conditions. **Avisez votre responsable de stage** du CHU Sainte-Justine si vous êtes enceinte, il contactera le [Bureau de la santé sécurité au travail](#) du CHU Sainte-Justine afin de s'assurer que le milieu de stage ne présente pas de risques pour vous.

Stagiaires immunosupprimé(es)

Au même titre que les stagiaires enceintes, certaines conditions s'appliquent pour les stagiaires immunosupprimé(es) au CHU Sainte-Justine. Avisez votre responsable de stage du CHU Sainte-Justine si vous êtes immunosupprimé(e), il contactera le [Bureau de la santé sécurité au travail](#) du CHU Sainte-Justine afin de s'assurer que le milieu de stage ne présente pas de risques pour vous.

Déplacements pendant le stage

Nous comptons sur votre collaboration et votre professionnalisme pour que les déplacements non essentiels soient limités 7 jours avant et pendant le stage.

- Évitez de voyager entre les régions quotidiennement ou durant les journées de congé.
- Surveillez vos symptômes et appelez à la ligne info-coronavirus du CHU Sainte-Justine en cas de doute.
- Assurez le respect des mesures de distanciation physique en tout temps.
- Appliquez les mesures de prévention et contrôle des infections même dans votre lieu de résidence.
- [Déclarez](#) au CHU Sainte-Justine si, pendant votre stage, vous êtes employé, stagiaire ou bénévole pour une autre organisation.

Consignes spécifiques au Centre de réadaptation

Marie Enfant et ses écoles spécialisées

En plus des mesures ci-haut mentionnées, certains milieux ont mis en place des mesures de prévention supplémentaires. Si votre stage est prévu au Centre de réadaptation Marie Enfant ou ses écoles spécialisées affiliées, assurez-vous de suivre les consignes spécifiques à ces milieux. Adressez-vous à votre superviseur de stage pour connaître les spécificités de chaque milieu où vous devrez vous rendre pendant votre stage.